

Rapport de la commission de gestion de l'association intercommunale SDIS du nord vaudois concernant le préavis N° 06/2013 sur le budget 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,
Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée constitutive du 26 juin
2012 à Yvonand par l'association intercommunale SDIS du nord vaudois, les membres sous
signés de la commission de gestion se sont réunis à 2 reprises, soit :

- Le 10 septembre à la caserne du feu d'Yverdon-les-Bains en présence de Mrs Jean-Daniel Carrard, président du CODIR et Jean-Michel Beney, commandant du SDIS Nord Vaudois. Ces derniers, nous ont apporté les différentes explications concernant le budget 2014 et présenté toute la ventilation des comptes dans un esprit de totale transparence. Ils ont également répondu aux nombreuses questions que nous leurs avons posé.
- Le 18 septembre à Suscévaz afin de discuter et d'élaborer le présent rapport.

Nous relevons néanmoins qu'il n'a pas été possible de présenter un budget 2014 comparatif au budget 2013 en raison de la comptabilité faite sous une nouvelle forme.


Deux points du budget ont retenu notre attention :

- Poste 652.3030 Charges sociales 40'000.- liées à l'imposition des sapeurs pompiers.
- Poste 652.3161 Location caserne et locaux divers : une augmentation de 50'000.- correspondant à une indemnité de location pour les locaux DAP.

Nous tenons également à relevé que la barre fatidique des 40.- par habitant et d'ores et déjà atteinte. La commission de gestion espère que ce cout par habitant soit stabilisé.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil de l'association intercommunale SDIS du nord vaudois d'adopter le préavis N° 6/2013 du CODIR sur le budget 2014 tel que présenté.

Pour la commission de gestion :


Nicolas Perret, Champvent


Patrick Marrel, Ursins


Denis Payot, Corcelles-Concise


Hervé Kemmling, Giez


Pierre-André Tharin, Suscévaz